



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy

Mardi 1er décembre 2020

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle que cette séance se déroule à la salle polyvalente de Croy afin de respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19. Il rappelle également les consignes élémentaires de sécurité.

Il remercie la commune de Croy pour le prêt de la salle et informe que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Appel nominal

Présents

Baehni Luc, Benza Ndiaye Isabelle, Bieri Ulysse, Boulaz Roland, Boulaz Marius, Boulaz Martine, De Icco Evelyne, Duplain Jérôme, Duvauchelle Anika, Gaudard, Rose Olga, Henchoz Guillaume, Hostettler Grégoire, Hostettler Diane, Jolliet Bernard, Jordan Michel, Kloetzer Laurent, Kloetzer Laure, Laforge Frédéric, Liardon Nicolas, Lippuner Luc, Mauron Guy, Mezenen Nicolas, Mezenen Sandrine, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Naito Baptiste, Panchaud Damien, Perreaud Julien, Perreaud Nicole, Piguet Léo, Rasori Alessandro, Rémy Christophe, Rézenne Marlène, Rochat Valentin, Siggen Manuel, Türk François, Varadi Daniel, Vuichard Rémi, Vuille Dominique, Wettstein Harry, Zimmermann Christine, Zimmermann Vincent, Huber Verena.

Excusés

Bachni Agnès, Bachni Ariane, Besson Jean-Jacques, Besson Anne-Marie, Blum Anne, Blum André, De Andres Alberto, Deslarzes Louis-Frédéric, Deslarzes Patricia, Egles Gisèle, Gaudard Michel, Golay Françoise, Golay Christian, Golay Fabienne, Kinal Veronika, Kuster Kim, Lugon Pascal, Massard Nicolas, Mélioret Caroline, Monnier Viviane, Nicolet-dit-Félix Didier, Pilet Guy, Pugin Martine, Reymond Jan, Reymond Delphine, Simond Christine, Simond Jean, Torelle Jean-Claude, Vésy Diomira.

Absents

Christen Gioia, Ewald Patrice, Genoud Mathieu, Goumaz Jeannine, Lutz Frédéric, Maret Julien, Petitmermet Alain, Pittet Sébastien, Rey Cédric, Vincent Michel.

Avec 42 conseillers présents, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président Manuel Siggen annonce la suppression du point 3 fourni dans la convocation . Ce point concerne une présentation effectuée par l'UCV sur le rôle et les responsabilités d'un Conseil général. Ce report est lié à la situation sanitaire.

L'ordre du jour modifié est approuvé par le Conseil général à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2020

Le procès-verbal est approuvé à la majorité moins 4 abstentions.

4. Assermentations et démissions éventuelles

3 personnes sont assermentées : Alina Babbar, Rajesh Babbar et Sophie Gander.

3 démissions sont enregistrées : Véronique Kinal, Jean et Christine Simond.

Il y a désormais 45 membres du Conseil général qui siègent.

5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 27 novembre 2020)

Le secrétaire fait la lecture d'une lettre adressée au Conseil et à son président par la conseillère générale Laure Kloetzer. Elle souhaite faire part d'un certain malaise aux membres du Conseil. Elle estime que la parole des Conseillers généraux est peu écoutée et que les débats tournent courts trop vite, la Municipalité utilisant souvent des arguments d'autorités afin d'inciter les membres du Conseil à ne pas poursuivre les débats. Elle enjoint le président du Conseil à se montrer plus attentif à la qualité des échanges lors du Conseil.

Le président Manuel Siggen rappelle qu'il est nécessaire que le débat se déroule de la manière la plus sereine possible et que le Conseil peut compter sur son engagement. Il rappelle que le Conseil fonctionne également comme un forum et que toutes et tous doivent être capable d'exprimer une opinion et respecter celle des autres.

La conseillère Martine Moinecourt soutient cette lettre. Elle partage le sentiment et l'analyse de Laure Kloetzer. Elle explique qu'elle aussi a déjà eu le sentiment que ses interventions ne sont tout simplement pas entendues et repoussées par la Municipalité. Elle enjoint la Municipalité à formuler des réponses mieux articulées et fondées.

Le conseiller Dominique Vuille revient sur le dépôt d'une interpellation datée de décembre 2019 concernant le stand de tir. Il rappelle que cette interpellation était signée par bon nombre de citoyens et que cette dernière a nécessité une préparation importante. Il juge trop faibles les réponses apportées par la Municipalité.

Le municipal Yves Mouquin souhaite expliquer la position de la Municipalité sur un cas précis évoqué par Laure Kloetzer dans son courrier : l'installation de gazon synthétique dans le jardin de l'UAPE.

Cette dernière lui répond que cela n'est pas nécessaire. Son courrier n'a pas pour but de rouvrir les dossiers cités en exemple, mais d'illustrer son analyse. Elle insiste sur le fait que si la Municipalité souhaite reprendre point par point les exemples cités on va y passer la nuit.

Le président abonde dans ce sens et enjoint le municipal à échanger sur la question de l'utilisation du gazon synthétique directement avec la conseillère Laure Kloetzer en marge de ce Conseil.

Le secrétaire Guillaume Henchoz rappelle aux membres du Conseil que si ces derniers ne sont pas satisfaits des réponses apportées par la Municipalité à leurs questions, leurs motions ou leurs interpellations, ils ont les outils pour le faire savoir et ne doivent pas hésiter à les utiliser.

6. Communications du Bureau et de la Municipalité

Communications du Bureau

Le président Manuel Siggen affiche les prochaines dates pour la réunion du conseil. Il précise que les lieux ne sont pas encore définis. Cela dépendra de la situation sanitaire :

Législature 2016-2021

- - Mercredi 19 mai 2021 – Commission de gestion et des finances
- Mardi 15 juin 2021 à 20h – Conseil général

Législature 2021-2026

- Mercredi 22 septembre 2021 – Commission de gestion et des finances
- Mardi 5 octobre 2021 à 20h – Conseil général
- Mercredi 24 novembre 2021 – Commission de gestion et des finances
- Mardi 7 décembre 2021 à 20h – Conseil général

Le président Manuel Siggen rappelle que les élections à la Municipalité auront lieu le dimanche 7 mars 2021 et que le dépôt des listes pour l'élection doit se faire avant le lundi 18 janvier 2021.

L'assermentation des membres du Conseil général pour la prochaine législature aura lieu le 31 mars 2021.

Communications de la Municipalité

Le syndic Nils Monbaron annonce la parution d'une newsletter comportant les informations importantes pour la commune cette fin d'année 2020. Il cite notamment l'organisation d'une petite fête autour de la Saint-Nicolas grâce à une forme itinérante, compatible avec les mesures sanitaires actuellement en place.

Il annonce que le dossier concernant le chemin de la Bretenause avance.

Il rappelle que le site internet est en adaptation. Le syndic insiste pour que les commerçants du village indiquent et indexent le site de la Commune sur le leur.

Le municipal Marc Benoit remercie les citoyens qui ont attiré son attention sur les problèmes d'eau potable. La situation est résolue. Il note que la communication a fait défaut et s'en excuse. La Municipalité aurait dû se montrer plus active sur ce sujet. Les mesures prises sont conformes et respectent les normes en vigueur. Il espère que ce scénario ne se répétera pas.

7. Préavis 05/2020 : Budget 2021

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.

Le président Manuel Siggen indique que nous allons passer le budget en s'arrêtant sur chaque poste. Les conseillers pourront adresser leurs questions et leurs remarques à la Municipalité et celle-ci aura l'occasion de leur répondre. Chaque poste sera ensuite validé par un vote, avant de revenir à la discussion générale sur le budget 2021 et sa validation par le Conseil général.

Point 1 : Administration générale

La conseillère Martine Moinecourt souhaite savoir pourquoi le coût de l'analyse du terrain du stand de tir revient à la commune et non aux associations qui y exercent leur activité.

Le municipal Nils Monbaron lui répond qu'il s'agit effectivement d'une charge qui doit être assumée par la Commune dans la mesure où le terrain lui appartient.

La conseillère Marlène Rézenne souhaite savoir si on parle bien de la butte de tir dite du « 300 mètres ».

Le syndic Nils Monbaron lui répond que l'analyse porte sur les tous les espaces du stand de tir.

Le conseiller Jérôme Duplain rappelle que l'assainissement du stand de tir sportif doit être à la charge de la société de tir et souhaite connaître la position de la Municipalité concernant ce point précis.

Le syndic Nils Monbaron lui répond qu'une analyse globale a été effectuée sur le stand de tir et que cette dernière est à la charge de la Commune. Effectuer des analyses différenciées coûterait beaucoup plus cher.

La conseillère Laure Kloetzer souhaite savoir si la Municipalité va facturer une partie des charges de l'analyse à la société de tir, notamment la partie qui relève du tir sportif et qui concerne les zones de tir à 25 et 50 mètres.

Le syndic Nils Monbaron lui répond que le stand de tir sur la zone à 300 mètres est le plus touché par la pollution. Il signale que pour le reste, les aspects évoqués sont sur la table de négociation avec la société de tir.

La conseillère Marlène Rézenne souhaite savoir comment la Municipalité peut faire la différence entre la pollution inhérente aux différentes zones.

Le municipal Michel Chabloz explique que la butte concernant la zone de tir à 300 mètres est la plus polluée. Les buttes à 25 et 50 mètres sont très peu touchées. Il précise que trois devis vont être effectués concernant les trois zones de tir.

La parole n'est plus demandée.

Le poste « Administration générale » est approuvé à la majorité.

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 7

Point 2 : Finances

La conseillère Marlène Rézenne demande des informations sur le poste 22.452.10 concernant le transport.

La boursière Muriel Bovet lui répond que c'est la même chose chaque année et que le budget 2021 est basé sur les comptes 2019. D'après les chiffres de 2019 on fait une estimation concernant 2021. Le Canton ne sait pas encore à combien se montera cette dotation.

Le poste « Finances » est accepté à l'unanimité.

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Poste 3 : Domaines et bâtiment

Le conseiller Jérôme Duplain a une question concernant le poste 32.314.2 qui a trait aux forêts. Il constate une augmentation de 36'000 CHF dévolue à l'entretien des chemin forestiers et souhaite en connaître la cause.

Le municipal Marc Benoit lui répond qu'il est prévu de refaire le chemin qui part de Champbaillard et qui va en direction du réservoir. Ce chemin est subventionné. Il s'agit d'une estimation basée sur une discussion effectuée avec le garde-forestier.

Le conseiller Damien Panchaud souhaite avoir un complément d'information lié à la dotation du poste 35.04 et concernant Champbaillard.

Le municipal Michel Chabloz lui répond que les montants alloués sont les mêmes que les années précédentes et que rien n'a été pris sur le fonds de réserve.

La boursière Muriel Bovet explique que le fonds de réserve ne consiste pas en une monnaie sonnante et trébuchante mais il s'agit surtout d'une écriture comptable.

La conseillère Marlène Rézenne se réjouit du retour de la cloche et s'interroge sur son entretien (poste 35.07.314) qui se monte à 500 CHF. Elle note que les cadrans de l'horloge du Bourg sont en piteux état et se demande si la dotation de ce point n'est pas un peu chiche.

Le municipal Yves Mouquin note que la réfection du cadran est nécessaire. Elle est prévue et les frais sont à la charge du Canton et non de la Commune. La Commune n'est propriétaire que du mouvement de l'horloge.

Le conseiller Grégoire Hostettler propose que les loyers de la Musette et du Pectinarium soient allégés afin d'aider ces lieux à affronter la crise économique liées aux mesures sanitaires.

Le syndic Nils Monbaron indique que la Commune a déjà pris à sa charge les loyers de la Brasserie, du Pectinarium et du Salon de coiffure en les réduisant de moitié entre les mois de mars et mai 2020.

La conseillère Marlène Rézenne souhaite revenir sur la ligne 3510.314.1 concernant la construction d'une place de jeu au Môtier et s'interroge sur le fait que cette place de jeu est commandée par l'AJOVAL mais financée par la Commune.

Le municipal Yves Mouquin lui répond que les travaux sont à la charge de la Commune mais que les frais sont ensuite ventilés dans les 8 communes membres de l'AJOVAL. Une large portion du montant engagé sera donc remboursée par la suite. Pour le reste, il rappelle que la Commune est propriétaire des lieux et que les travaux de réfection d'entretien et de modification structurelle sont de son ressort et à sa charge. Il est donc normal que la commune s'engage financièrement à la hauteur des montants mentionnés.

Le Poste 3 est accepté à la majorité.

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Poste 4 : Travaux

La conseillère Martine Moinecourt constate qu'une ligne budgétaire de 10'000 CHF est consacrée aux ampoules de l'éclairage public en LED. Elle souhaite s'assurer que la Municipalité suit attentivement les consignes et le cadre légal cantonal en matière d'éclairage public.

Le syndic Nils Monbaron assure que la Municipalité suivra les normes légales.

Le conseiller Nicolas Liardon, s'interroge sur le poste 43.390.9. Il s'étonne de l'augmentation des intérêts mentionnés à ce poste.

Le syndic Nils Monbaron affirme qu'il s'agit ici de porter au budget les intérêts inhérents à l'emprunt résultant de la réfection de la route de Vaulion qui doit commencer dès l'année prochaine.

La conseillère Rose Olga Gaudard souhaite revenir sur la ligne 45.430.4 concernant les déchets ménagers. Elle souhaite savoir pourquoi il n'est pas possible d'augmenter la taxe déchet au lieu d'augmenter la prise en charge par la Commune.

Le municipal Yves Mouquin lui répond que les rentrées sont réparties en deux taxes, la taxe causale et la taxe forfaitaire. La taxe causale est selon lui bien ciblée. Une modification de la taxe forfaitaire sera proposée en modifiant le cadre légal en vigueur depuis 2012. Il s'agira de l'augmenter afin de s'aligner sur des montants qui correspondent aux autres communes qui taxent les déchets au sac.

Le syndic Nils Monbaron précise que cette modification de taxe est longue et complexe car il s'agit de s'adapter à des normes juridiques émanant du Canton. Cette modification interviendra au cours de l'année 2021.

La conseillère Verena Huber souhaite savoir pourquoi la taxe forfaitaire a été placée si bas en 2012.

Le municipal Yves Mouquin estime que la Municipalité s'est trompée en 2012 lors de la fixation du montant forfaitaire. Les différences à absorber sont importantes.

Le conseiller Jérôme Duplain remercie la Municipalité de prendre en charge ces modifications nécessaires et signale une erreur dans les textes fournis avec le budget : il est stipulé que le 60 % maximum des frais doit être financé par une taxe forfaitaire, alors qu'il s'agit en fait du 40 % au minimum selon les textes légaux.

La Municipalité prend note et s'engage à corriger cette coquille.

Le conseiller Grégoire Hostettler constate avec plaisir qu'un montant important est consacré à l'entretien des berges du Nozon (point 47.314.0). Il souhaiterait connaître la nature et l'envergure des travaux d'entretien mentionnés ici.

Le municipal Yves Mouquin lui répond qu'il s'agit d'une anticipation des coûts de la réparation de la Chute de la Diaz.

Le point 4 « Travaux » est approuvé à la majorité.

Voix Pour : 43

Voix contre : 0

Abstentions : 1

Point 5 : Instruction publique et Culte

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le point 5 « Instruction publique et Culte » est approuvé à l'unanimité.

Voix Pour : 44

Voix Pour : 0

Abstentions : 0

Point 6 : Police

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le point 6 « Police » est approuvé à la majorité.

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 1

Point 7 : Sécurité sociale

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le point 7 « Sécurité sociale » est approuvé à la majorité moins 2 abstentions.

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

Point 8 « Services industriels »

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le point 8 « Services industriels » est approuvé à l'unanimité.

Voix Pour : 44

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Le président Manuel Siggen ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis « 05/2020 : Budget 2021 » est accepté à la majorité.

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 1

Le président remercie la boursière Muriel Bovet pour sa présence et les réponses apportées.

8. Préavis 06/2020 : Réfection de la route de Vaultion

Le président Manuel Siggen annonce que ce préavis n'a pas pu être envoyé à temps et qu'il est donc procédé à sa lecture complète par le secrétaire du Conseil Guillaume Henchoz. Ce dernier précise que le préavis est également disponible sur le site internet de la Commune.

Le syndic Nils Monbaron annonce la présence d'une coquille dans l'addition des montants cumulés. Le chiffre de la TVA est de 156'000 CHF au lieu de 176'000 comme annoncé dans le préavis. Le plan directeur proposé correspond à la réfection de la route de Vaultion, de la ruelle du Pont Couvert, de la rue du Collège et de la rue du Bourg. Ce plan met en place une nouvelle réglementation des vitesses autorisées qui passent de 40 à 30 km/h pour la rue de Vaultion et de 30 à 20 km/h pour la rue du Bourg.

Le municipal Marc Benoit annonce que ce projet est en gestation depuis plusieurs années et qu'il s'articule des Portes jusqu'à la sortie de la route de Vaultion en direction de Vaultion. Le projet de réfection est global et comprend le remplacement des infrastructures des présentes sous la route de Vaultion et de l'éclairage public. Il présente le plan dans les détails au Conseil général.

Le syndic Nils Monbaron présente l'organisation des travaux. Un protocole sera établi par le bureau d'ingénieurs mandaté. Les habitants seront consultés. Des négociations vont avoir lieu avec les propriétaires impactés. Il insiste sur le fait que le processus sera lourd et que des déviations importantes devront être mises en place. L'accès pour les riverains sera modifié au fil des travaux. Il précise que cela sera compliqué. La ruelle du Pont Couvert pourra être utilisée dans la mesure du possible. La Municipalité table sur un planning qui doit lui permettre de commencer au plus vite. Les premiers coups de pioche sont agendés pour le printemps prochain.

Le conseiller Michel Jordan n'est pas très fan des lanternes qu'il trouve moches et qui éclairent mal la route et se demande si on ne pourrait pas les changer.

Le syndic Nils Monbaron signale qu'il est important d'avoir une vue uniforme dans le cadre de ce plan directeur. Il signale que l'objectif est de trouver un équilibre entre l'usage et le financement.

Le conseiller Michel Jordan n'est pas satisfait de la réponse et demande s'il est possible d'effectuer une étude sur l'usage de ces lanternes.

Le syndic Nils Monbaron dit que cela est possible et prend note de cette possibilité.

Le conseiller Grégoire Hostettler souhaite connaître les limitations de vitesse qui seront imposées sur la rue du Collège et celle du Pont Couvert.

Le syndic Nils Monbaron rappelle qu'il s'agit de route à bordiers autorisés. Formellement c'est donc 30 km/h mais il est fortement conseillé de rouler au pas.

La conseillère Marlène Rézenne signale que le flux va être difficile à gérer, notamment quand il s'agira de croiser et propose de mettre dans l'équation la rue du Pavement.

Le municipal Yves Mouquin lui répond qu'il est effectivement plus facile de descendre par le Pavement et remonter par la ruelle du Pont Couvert.

La conseillère Marlène Rézenne signale que les panneaux de limitation de vitesse sont mal situés et qu'il faudrait les remonter.

Le syndic Nils Monbaron signale que les différentes options seront étudiées avec la DGMR.

La conseillère Laure Kloetzer souhaite que la Municipalité remette à l'écran le document concernant les différentes limitations de vitesse.

La Municipalité reprend les explications en affichant le plan.

La conseillère Laure Kloetzer demande si une déviation plus importante sera mise en oeuvre du côté du Canton afin de résorber le flux de véhicules qui emploie le tronçon de la route de Vaulion afin de se rendre à la Vallée de Joux.

Le syndic Nils Monbaron indique que des modifications de tracés permettront aux véhicules de passer notamment par Juriens mais qu'on devra quand-même faire face à une augmentation du trafic par la rue du Bourg. C'est un point d'attention qui reste problématique et qui fera l'objet de l'attention de la Municipalité.

Le conseiller Damien Panchaud signale que la DGMR a l'habitude de traiter ce genre de problématiques.

Le conseiller Nicolas Mezenen demande si les places de parc seront maintenues le temps des travaux sur la rue du Bourg et souhaite savoir si le croisement du trafic sera géré par des feux. Il insiste sur le fait que ces places sont importantes pour les commerçants.

Le syndic Nils Monbaron signale que le préavis concerne seulement la réfection de la route de Vaulion.

Le conseiller Nicolas Mezenen signale que cela aura tout-de-même des conséquences sur la rue du Bourg.

Le syndic Nils Monbaron dit qu'on devra serrer les dents et faire au mieux.

Le conseiller Dominique Vuille demande si on continuera à profiter des obstacles naturels permettant de ralentir le trafic ou si d'autres moyens seront développés.

Le municipal Marc Benoit prend note et posera la question au bureau d'ingénieur.

Le conseiller Michel Jordan signale que quand il était à la Municipalité, il y avait une différence entre les deux axes. La route de Vaulion est une route cantonale d'importance secondaire. Il souhaite savoir si cela peut influencer sur la constitution d'îlots visant à réguler la circulation pendant les travaux.

Le municipal Marc Benoit prend note et se renseigne.

Le conseiller Damien Panchaud rappelle que la DGMR produit des études afin de contrôler le passage des tronçons en zone 30.

La conseillère Marlène Rézenne souhaite connaître la procédure qui permettra de traiter les oppositions à la mise à l'enquête des travaux concernant la route de Vaulion.

Le syndic Nils Monbaron lui répond que les oppositions seront traitées individuellement de manière à pouvoir argumenter correctement et commencer les travaux au printemps prochain.

Le président Manuel Siggen rappelle que le présent préavis porte sur l'autorisation de pouvoir emprunter les montants concernant les futurs travaux. Il ne s'agit pas de traiter des différentes oppositions maintenant. Il y aura par la suite une mise à l'enquête.

Le conseiller Laurent Kloetzer a une question concernant l'emprunt. Il signale que la Commune va emprunter 1,8 million. Il demande comment ce montant va se répartir sur les prochains budgets dans les 30 ans à venir.

Le syndic Nils Monbaron rappelle que ces travaux sont absolument nécessaires. Il précise que cela n'aura pas de répercussion sur la fiscalité de la commune et qu'il s'agit d'un emprunt.

La conseillère Martine Moinecourt souhaite connaître la différence qu'il y a entre les revêtements bitumineux et les plaques de béton désactivé.

Le municipal Marc Benoit précise que ces revêtements seront utilisés afin de marquer la différence entre la zone voiture et la place dévolue à la déambulation des piétons. Ces différents matériaux permettent de jouer sur des aspects visuels délimitant bien ces différentes zones.

La parole n'est plus demandée.

La commission de gestion et des finances effectue la lecture de son rapport sur le préavis.

La discussion est à nouveau ouverte suite à la lecture du rapport.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le préavis 06/2020 : Réfection de la route de Vaulion est approuvé à la majorité.

Voix Pour : 41

Voix contre : 0

Abstentions : 3

9. Préavis 07/2020 : Statuts de l'AIVN

La commission de gestion et des finances effectue la lecture de son rapport.

Aucune prise de parole n'est demandée. La discussion est close.

Le préavis 07/2020 : Statuts de l'AIVN est accepté à la majorité.

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 1

10. Rapports des délégués aux associations intercommunales

Aucune séance d'association intercommunale n'a eu lieu depuis le précédent Conseil général.

11. Divers

Le municipal Yves Mouquin signale que le compost augmente en volume.

Des sapins de Noël seront à disposition dès le samedi 12 décembre sur la place du Bourg à partir de 9h00.

Le conseiller Michel Jordan pose une colle à la Municipalité en lui demandant si elle connaît la note que joue la cloche qui vient d'être réparée.

La Municipalité avoue son ignorance.

Le conseiller Michel Jordan précise qu'il s'agit d'un fa dièse.

La conseillère Marlène Rézenne souhaite connaître les directives cantonales et fédérales en matière d'analyse des eaux et demande combien de fois par année les eaux de la Commune sont analysées et à quel prix. Elle s'interroge sur la qualité de l'eau déversée dans la fontaine qui jouxte son parc car ses animaux ne peuvent pas la boire.

Le municipal Marc Benoit lui répond que des contrôles de l'eau potable sont effectués quatre fois par année. Avec le problème qu'a rencontré la commune cette année, ces contrôles vont être renforcés. Il note également qu'en ce qui concerne la fontaine mentionnée par la conseillère, il est bien fait mention que cette eau n'est pas potable. Elle provient de captages issus de la forêt. Le prix des analyses oscille entre 140 CHF et 456 CHF par analyse.

La séance est close à 22h58. Le président Manuel Siggen remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de ce Conseil.

Le président
Manuel Siggen



Le secrétaire
Guillaume Henchoz

